

Commune de Soufflenheim

67620 - TEL 03.88.05.79.30 - FAX 03.88.86.76.50



Avis de marché Fourniture d'un tracteur avec chargeur pour la commune de Soufflenheim

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de SOUFFLENHEIM – 15 Grand'Rue – 67620 SOUFFLENHEIM

Tél. : 03 88 05 79 30 – Fax : 03 88 86 76 50

Courriel : mairie@cne-soufflenheim.fr

Code NUTS : FRF11

Adresses internet : Adresse principale : <http://www.mairie-soufflenheim.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : commune.

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1.1) Intitulé : Marché public de fourniture d'un tracteur pour les services techniques

II.1.2) Code CPV principal : 16700000-2 - Tracteur

II.1.3) Type de marché : Fourniture

II.1.4) Description succincte : Fourniture d'un tracteur pour les services techniques.

II.1.6) Information sur les lots :

Lot unique

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Marché public de fourniture de tracteur pour les services techniques

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF11

Lieu de livraison : Centre Technique Municipal – 1E rue de Koenigsbruck – 67620 SOUFFLENHEIM

II.2.4) Description des prestations

Fourniture d'un tracteur pour les services techniques. Les caractéristiques souhaitées pour le tracteur sont décrites dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : DC1 Déclaration du Candidat ; DC2 Déclaration de la Candidature ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des offres : Vendredi 26 avril 2024 à 12h00.

IV.2.4) Langue pouvant être utilisée dans l'offre : Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours (A compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La transmission des plis ne pourra se faire que par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : la juridiction compétente pour l'examen des recours est le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg, courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

VI.4.3) Voies et délais de recours des candidats :

- référé précontractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché dans les conditions énoncées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative,

- référé contractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, après la signature du marché dans les conditions énoncées aux articles L.551-13 à L.551-23, et aux articles R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative,

- recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat : le juge administratif doit être saisi dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : Jeudi 28 mars 2024